

REGLE 18

ATTESTATION PONCTUELLE 2016

D'autorisation de port de publicité

La Fédération Française de Voile autorise :

Mme/Melle/M. **SABATIER** **GILLES**

A porter la (les) marque (s) publicitaire (s) suivante (s)
TECHNIQUE VOILE

Pour la compétition :
DRHEAM CUP

Qui se déroule à :
le : **15 AU 21/08/2016**

Le classe du support est :
N°de voile : **FRA28408** de catégorie : **4**

La présente attestation sera remise au Comité Organisateur ou au président du Comité de Course de la compétition, conformément au règlement de publicité de la Fédération Française de Voile.

Pour valoir ce que de droit.
Fait à Paris, le **29-07-2016**

La Fédération Française de Voile.

